

DOCUMENTS A PRESENTER A L'APPUI D'UNE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

- 2 photos identiques de face, récentes (- de 3 mois) sur un fond clair (pas blanc). Ne rien inscrire au dos des photos et ne pas les découper.
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance à demander à la Mairie du lieu de naissance.
- 1 justificatif de domicile (document au choix – de 3 mois) : facture (eau, gaz, téléphone, électricité), un certificat d'imposition ou de non imposition, quittance d'assurance pour le logement, titre de propriété ou certificat de location en cours de validité
- En cas de veuvage, apporter le livret de famille ou une copie d'acte de décès
- La carte périmée s'il s'agit d'un renouvellement
- 1 timbre fiscal de 25€ en cas de vol ou de perte.

Pour les mineurs

Les mêmes documents énoncés ainsi qu'un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale :

- Pour les parents mariés, le livret de famille
- Pour les parents séparés ou divorcés, la copie de décision de justice qui désigne le ou les parents qui exercent l'autorité parentale ou l'ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale,
- Si les parents ne sont pas mariés, une copie de l'acte de naissance mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale
- Si une autre personne que les parents exerce l'autorité parentale : la copie de la décision de justice attestant sa qualité de tuteur ou tutrice.

Le demandeur doit se présenter en personne pour la prise de l'empreinte et la signature.